

Procès-Verbal du Comité Syndical
du
Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon

- Séance du 16 décembre 2015 à 18 heures 30 -
Sausheim

Sur convocation du 10 décembre 2015 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 16 décembre 2015 à 18 heures 30, à son siège de Sausheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Jean-Pierre **BARI**, Michel **BOBIN**, Daniel **BUX**, Pierre **FISCHESSER**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, André **HABY**, Mathieu **HAUSS**, Ludovic **HAYE**, Nicole **HINSINGER**, Charles **KREMPPER**, Pierre **LOGEL**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Béatrice **RIESTERER**, Patrick **RIETZ**, Daniel **SCHNEIDER**, Francine **SCHUHLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**, Bernard **THIERY**.

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Monsieur Olivier **BECHT** à Madame Rachel **BAECHTEL**
Monsieur Robert **RISS** à Monsieur Charles **KREMPPER**
Monsieur Alain **SCHIRCK** à Monsieur Mathieu **HAUSS**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Deux représentants de la presse locale (Dernières Nouvelles d'Alsace et journal L'Alsace)

M. Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 25 novembre 2015
2. Décision modificative n° 3
3. Baldersheim – mise aux normes du club house de football et isolation thermique du complexe sportif – attribution d'un marché de travaux consécutif à déclaration sans suite – autorisation de signer
4. Dietwiller – démolition de l'ancienne école maternelle place Allemans du Dropt – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux – autorisation de signer
5. Habsheim – consolidation de la charpente et réfection de la couverture du Dorfhüs – avenants aux marchés de travaux – autorisation de signer
6. Entretien des installations d'éclairage public – marché à bons de commande – bordereau de prix supplémentaires – autorisation de signer
7. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures 45. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que le représentant de la presse et les services du syndicat.

Après avoir donné lecture des procurations recensées, M. le président sollicite de l'assemblée, qui la lui accorde, l'autorisation de modifier l'ordre du jour de la séance en y ajoutant un point supplémentaire, intitulé :

Point n° 7 : Travaux annexes au petit entretien de voirie – attribution du marché

Monsieur le président passe ensuite au premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 25 novembre 2015

Le procès-verbal du comité syndical du 25 novembre 2015 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

Aucune remarque ni observation n'a été formulée au sujet de ce document. Aussi M. le président propose-t-il à l'assemblée d'approuver ce document.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 25 novembre 2015.

Point n° 2 : Décision modificative n° 3

Par délibération du 18 mars 2015, le comité syndical avait décidé d'inscrire 70 000,00 € de crédits au budget primitif, pour l'entretien de l'éclairage public.

Les communes ayant engagé et réalisé plus de travaux qu'il n'en avait été prévu lors de l'élaboration du budget, il y a lieu d'abonder les crédits prévus à l'article 615232 par une enveloppe complémentaire de 30 000,00 €.

Par ailleurs, une facture de la ville de Rixheim concernant du personnel mis à disposition en 2014 au titre de l'entretien du groupe scolaire d'Ile Napoléon ayant été rattachée à l'exercice 2015, il y a lieu de prévoir 20 000,00 € supplémentaires à l'article 6218.

Enfin, il convient d'apporter un complément de crédits à l'article 1641 (12 400,00 €), par compensation des dépenses imprévues de la section d'investissement.

Le détail des ajustements proposés est repris dans le tableau en annexe.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve les ajustements budgétaires proposés, tels que ci-dessus exposés ;
- Charge M. le président de mettre en œuvre cette décision modificative.

Point n° 3 : Baldersheim – mise aux normes du club house de football et isolation thermique du complexe sportif – attribution d'un marché de travaux consécutif à déclaration sans suite – autorisation de signer

Par délibération du 20 octobre 2015, le comité syndical prenait acte de ce que, dans le cadre de la consultation organisée pour les travaux de mise aux normes du club-house de football et d'isolation thermique du complexe sportif à Baldersheim, le lot n° 4 (charpente métallique – auvent) avait été déclaré sans suite par la commission MAPA.

Dès lors, M. le Président avait été autorisé à engager pour ce lot une nouvelle consultation par voie de procédure adaptée.

En séance du 9 décembre 2015, la commission MAPA a procédé à l'analyse des offres et propose d'attribuer ce marché à **l'entreprise Koerper de Dietwiller, pour un montant de 52 751,00 € HT.**

Compte tenu des lots déjà attribués, le montant total des marchés de travaux relatifs à cette opération s'élève à 706 926,93 € HT.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;
- Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;

- Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.

Point n° 4 : Dietwiller – démolition de l'ancienne école maternelle place Allemans du Dropt – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux – autorisation de signer

Par délibération du 3 juillet 2013, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises pour les travaux de construction d'une nouvelle structure d'accueil périscolaire et d'une école maternelle à Dietwiller.

Dans le cadre de cette opération, il convient à présent de désamianter et déconstruire l'ancienne école maternelle.

Un avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé à la presse le 28 octobre 2015, fixant la date limite de remise des offres au 23 novembre 2015 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 9 décembre 2015, se sont traduits par la proposition suivante :

- **Entreprise Alter de Colmar pour un montant de 50 241,00 € HT.**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;
- Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;
- Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.

Point n° 5 : Habsheim – consolidation de la charpente et réfection de la couverture du Rothüs – avenants aux marchés de travaux – autorisation de signer

En séance du 22 juillet 2015, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de consolidation de la charpente et réfection de la couverture du Rothüs à Habsheim.

En cours de chantier, des adaptations ont été apportées au projet initial. Celles-ci sont destinées à satisfaire différentes contraintes d'ordre technique.

Les prestations nouvelles concernent :

- L'entreprise Zwickert de Colmar, attributaire du lot 2 « maçonnerie ». L'avenant s'élève à - **1 290,00 € HT** (moins-value pour non réalisation de dépose avec soins et repose de 30ml de briques de corniche et plus-value pour hydrogommage de toute la corniche et remplacement de 15ml de briques de corniche par des neuves) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 3,91 % et fixant le nouveau montant du marché à 31 705,24 € HT. Le délai d'exécution des travaux du présent lot est prolongé de 2 semaines ;
- L'entreprise Bois & Techniques de Soultz, attributaire du lot 3 « charpente ». L'avenant s'élève à + **5 640,00 € HT** (plus-value pour traitement des bois de charpente et de plancher) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 4,48 % et fixant le nouveau montant du marché à 131 420,10 € HT. Le délai d'exécution des travaux du présent lot est prolongé de 2 semaines.

Ces avenants, d'un montant total de + **4 350,00 € HT**, correspondent à une augmentation de l'ensemble des travaux de 1,83 % et fixent le nouveau montant global de ces derniers à 241 427,79 € HT.

Dans sa séance du 9 décembre 2015, la commission MAPA a émis un avis favorable à l'ensemble des modifications proposées. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***Approuve** les avenants susmentionnés, d'un montant total de + 4 350,00 € HT correspondant à une augmentation de l'ensemble des prestations de 1,83 % et fixant le nouveau montant global de l'opération (travaux) à 241 427,79 € HT ;*
- ***Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec chacune des entreprises concernées.***

Point n° 6 : Entretien des installations d'éclairage public – marché à bons de commande – bordereau de prix supplémentaires – autorisation de signer

Dans sa séance du 28 janvier 2015, le comité syndical autorisait la signature d'un marché à bons de commande avec l'entreprise Clemessy de Mulhouse, pour les travaux d'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire des communes du SCIN pour une durée d'un an reconductible deux fois, d'un montant minimum fixé à 50 000,00 € HT et un montant maximum fixé à 150 000,00 € HT par an.

Certaines prestations demandées par les communes dans la cadre de ce marché ne figurent pas dans le bordereau des prix unitaires du marché de la société Clemessy et doivent faire l'objet d'un avenant par l'intermédiaire d'un bordereau de prix supplémentaires n° 1.

Cette modification n'entraîne, pour l'entreprise concernée, aucun changement dans le délai contractuel du marché et les montants minimum et maximum restent inchangés.

L'avenant a été présenté en commission MAPA le 9 décembre 2015 ; celle-ci a émis un avis favorable.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le bordereau de prix supplémentaires relatif au marché considéré ;
- Autorise M. le président à signer ce document.

Point n° 7 : Travaux annexes au petit entretien de voirie – attribution du marché

Depuis 2011, le syndicat fait appel à une entreprise d'insertion pour la réalisation des petits travaux d'entretien annexes à la voirie (nettoyage des abords et des espaces verts, etc.). Les missions confiées sont, entre autres :

1. Nettoyage des bas-côtés des voies de circulation sur le territoire du syndicat.
2. Entretien des espaces verts le long des voies de circulation et des pistes cyclables sur le territoire du syndicat, comprenant entre autres prestations :
 - Tonte ;
 - Débroussaillage ;
 - Désherbage manuel, mécanique ou thermique ;
 - Plantations (fleurs ou arbustes) le cas échéant ;
3. Nettoyage et entretien des aires de pique-nique, des cours d'eau, des abords d'équipements publics communs, des lieux à forte fréquentation, ainsi que le long des chemins et parcours sportifs, forestiers, etc.

Le contrat est habituellement conclu sur la base d'un engagement minimum et d'un engagement maximum, décompté sous forme d'heures de prestations. Les heures sont réparties entre les communes selon la clé habituelle (enveloppe d'investissement) et les interventions programmées à leur demande.

Le marché passé en 2014 arrive à son terme le 1^{er} janvier prochain. Une nouvelle consultation a donc été organisée, pour une durée de 12 mois (année 2016). Les quantités minimales et maximales ont été adaptées en fonction des « consommations » enregistrées sur l'exercice écoulé (mini : 4 200 heures ; maxi : 7 200 heures).

C'est l'association Réagir Environnement d'Illzach, qui a présenté l'offre la moins-disante avec un coût horaire de 12,75 € (non soumis à TVA), ce qui correspond à un engagement minimum de 53 550,00 € et maximum de 91 800,00 €. Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2016 (article 615231).

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;*
- *Décide d'attribuer le marché à l'association Réagir Environnement d'Illzach ;*
- *Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché à intervenir avec la structure d'insertion retenue.*

Point n° 8 : Divers

- **Remerciements**

Monsieur Richard PISZEWSKI adresse, au nom de l'ensemble de ses collègues délégués, ses remerciements aux services techniques et administratifs du syndicat, pour leur efficacité et leur réactivité dans le cadre des différents chantiers conduits au cours de l'année écoulée.

La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi **3 février 2016 à 18 heures 30**, en mairie de **Sausheim**. Elle sera précédée d'une réunion de bureau, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures

Sausheim, le 16 décembre 2015.

Section de fonctionnement

Chapitre	Article		Libellé	Montant BP 2015	Mouvements		Montant après DM3
	Dépenses	Recettes			Débits	Crédits	
011	615232		Entretien de l'éclairage public	70 000,00 €	30 000,00 €		100 000,00 €
012	6218		Autre personnel extérieur	32 500,00 €	20 000,00 €		52 500,00 €
022	022		Dépenses imprévues	258 508,29 €		50 000,00 €	208 508,29 €
Total des mouvements					50 000,00 €	50 000,00 €	

Section d'investissement

Chapitre	Article		Libellé	Montant BP 2015	Mouvements		Montant après DM3
	Dépenses	Recettes			Débits	Crédits	
16	1641		Emprunts en euros	1 172 000,00 €	12 400,00 €		1 184 400,00 €
020	020		Dépenses imprévues	1 328 632,88 €		12 400,00 €	1 316 232,88 €
Total des mouvements					12 400,00 €	12 400,00 €	